

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	35 (1964)
Heft:	8
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le marché du travail reste toujours très tendu. Les chiffres ci-dessus, en effet, se passent de commentaire : 11 chômeurs complets seulement dans tout le Jura pendant les mois d'avril, mai et juin.

Voilà qui ne doit guère faciliter ceux qui sont toujours à la recherche de personnel. Mais il ne s'agit là, heureusement, que du revers d'une belle médaille.

La rédaction

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

a) L'évolution de notre industrie horlogère cantonale

L'industrie horlogère du canton de Berne participe dans une mesure importante, on le sait, à la production horlogère suisse dans son ensemble.

Dans son rapport annuel, la Direction de l'économie publique a dégagé cette contribution en opposant dans le tableau ci-dessous le chiffre des ouvriers occupés dans les fabriques d'horlogerie à celui de la production horlogère de notre pays.

Le résultat de cette comparaison n'est, bien sûr, qu'évaluation pure. Il reflète cependant de façon remarquable l'importance de cette branche économique pour notre canton. Il permet, en outre, de reconnaître que l'Etat était en droit de considérer qu'une grande tâche consistait pour lui à faciliter par tous les moyens à sa disposition la réforme de structure de l'industrie horlogère.

Tableau 1

Part de l'industrie horlogère bernoise en fonction de la production horlogère globale de la Suisse.

1^o Nombre des ouvriers de fabrique occupés à fin 1963 (industrie horlogère) :

	Unités	Fabriques	
Bienne et Jura	20 419	dans	464 32 %
Ancien canton	3 292	dans	91 5 %
Total du canton	23 711	dans	555 * 37 %
Autres cantons horlogers	39 316	dans	741 63 %
Total de la Suisse	63 027	dans	1296 100 %

* A ce nombre s'ajoute celui des petites entreprises, qui ne sont pas soumises à la loi sur les fabriques et occupent approximativement 3000 à 4000 ouvriers.

	Millions Fr.
2 ^o Exportations horlogères en 1963	1498
Marché suisse (environ 3 % de la production globale) . . .	46
Production horlogère globale de la Suisse	1544

3^o Répartition :

Bienne et Jura : 32 %	494
Ancien canton : 5 %	77
Total du canton : 37 %	571
Autres cantons horlogers : 63 %	973
Total de la Suisse : 100 %	1544

Il vaut la peine de jeter un regard sur la structure de l'industrie horlogère bernoise vue sous l'angle de l'importance des entreprises.

Comme il appert du tableau 2, cette structure est tout à fait spéciale, car hormis un petit nombre d'entreprises vraiment grandes, elle se compose d'un nombre considérable d'entreprises de moyenne importance et d'un nombre encore plus élevé de petits ateliers. Les propriétaires de ces petites entreprises ne sont dans la plupart des cas rien d'autre que des ouvriers à domicile. A ce titre, ils ne tombent pas sous le coup de la loi sur les fabriques ; ils font partie de la catégorie des petites entreprises de l'industrie horlogère qui figurent aux tableaux 3 et 4.

Tableau 2

Structure de l'industrie horlogère bernoise en fonction de la grandeur des entreprises, basée sur le nombre d'ouvriers de fabrique de Bienne et du Jura (recensement des entreprises de septembre 1963)

79 %, soit :

	Unités
367 entreprises horlogères occupent de	1 à 50
54 entreprises horlogères occupent de	51 à 100
16 entreprises horlogères occupent de	101 à 150
11 entreprises horlogères occupent de	151 à 200
5 entreprises horlogères occupent de	201 à 250
2 entreprises horlogères occupent de	251 à 300
9 entreprises horlogères occupent	plus de 300
464 entreprises d'horlogerie à Bienne et au Jura.	

Tableau 3

La majorité des petites entreprises précitées de l'industrie horlogère se répartissent comme suit par district :

District	Nombre de petites entreprises
Bienne	194
La Neuveville	5
Courtelary	88
Moutier	72
Franches-Montagnes	44
Delémont	18
Porrentruy	188
Laufon	—
Bienne et Jura	609
Ancien canton	73
Ensemble du canton de Berne	682

La réforme de structure dont il est beaucoup question depuis quelque temps s'est effectuée principalement dans les milieux des petites entreprises, ce qui appert du tableau 4.

Tableau 4

Mouvement du nombre des petites entreprises horlogères depuis 1955 :

Année	Terminaison de la montre *	Branches annexes	Dont l'industrie de la pierre fine	Total
1955	375	510	297	885
1956	364	500	292	864
1957	349	490	286	839
1958	335	464	277	799
1959	318	449	268	767
1960	315	419	235	734
1961	318	418	226	736
1962	319	407	213	726
1963	307	375	203	682

* Fabrication de la montre, terminage, réglage.

L'Institut d'économie d'exploitation de l'Université de Berne a pu achever en 1963 un très important travail concernant les possibilités de concentration dans l'industrie du perçage. Cette enquête approfondie d'une des branches d'industrie encore largement répandue en Ajoie, et qui a pour but d'encourager les réformes de structure dans l'industrie horlogère, a révélé combien la situation de nombre de perceurs de pierres d'horlogerie était précaire.

La Commission cantonale consultative, trait d'union entre l'industrie horlogère et l'institut universitaire précité, a eu malheureusement à enregistrer la démission de son président, M. François Schaller, nommé professeur ordinaire à l'Université de Lausanne. Son successeur a été désigné en la personne du professeur Paul Stocker. Comme nouveau représentant du Jura a été élu M. Simon Kohler, conseiller national, maire de Courgenay.

b) Statut horloger de 1961 Mesures cantonales d'exécution

Tableau 5

L'aperçu ci-après renseigne sur les requêtes traitées par le Département fédéral de l'intérieur et son secrétariat général, et la suite qui leur a été donnée :

	Suisse entière 1962	Suisse entière 1963	Canton de Berne 1962	Canton de Berne 1963
Demandes introduites	78	64	35	17
écartées	51	47	23	13
accordées	27	17	12	4

Les permis délivrés concernaient :

Ouverture et réouverture d'entreprises	21	14	11	3
Transformation d'entreprises existantes	6	2	1	1
Divers	—	1	—	—
Total des permis	27	17	12	4
Cessions d'entreprises	95	111	41	42
Entreprises radiées	60	91	19	39

Ci-après, un aperçu de l'évolution subie par la pratique en matière d'autorisations, durant les deux dernières années.

Tableau 6

Autorisations délivrées par le Département fédéral de l'économie publique pour l'ouverture et la réouverture d'entreprises :

	Au total	Pour le canton de Berne
1952	150	87
1953	88	44
1954	53	19
1955	33	15
1956	36	8
1957	48	10
1958	34	12
1959	20	6
1960	28	8
1961	30	12
1962	21	11
1963	14	3

c) Loi fédérale sur le travail à domicile

Le registre des employeurs de l'industrie horlogère qui sortent du travail à domicile comptait à fin 1963 566 (641) entreprises. Au cours de l'année, il a été procédé à 82 (19) radiations et à 7 (4) inscriptions. Des 566 entreprises inscrites, 491 (566) sont établies dans l'arrondissement I (Bienne et Jura), et 75 (75) dans l'arrondissement II (ancien canton).

L'armée fait travailler 7000 entreprises. — Les 2,9 % du revenu national que représente en 1962 le coût de la défense nationale constituent une valeur absolue de 1264 millions de francs. Sur ce chiffre, 732 millions de francs environ rentrent directement dans l'économie du pays. Selon la revue « Fourrier », sur ce chiffre, 628 millions de francs servent à payer des commandes faites à l'industrie et aux arts et métiers. Les entreprises de construction ont reçu des commandes pour 106 millions de francs. Le reste des dépenses de 1962 est allé à l'industrie des biens de consommation, aux fournisseurs de carburants, aux entreprises de transports et dans les caisses de fabricants de produits divers. Quarante-cinq millions de francs ont été affectés à la solde, représentant près de 11 millions de jours de service et 50 millions à l'assurance militaire.

Le service technique militaire effectue des achats dans plus de sept mille entreprises industrielles et commerciales.

Les différents groupes économiques se sont ainsi répartis, en 1962, les commandes faites par le service technique militaire (en millions de francs) : métaux, machines et appareils, 321 (77,3 %) ; textiles, 35,2 (8,4 %) ; cuirs et chaussures, 15,2 (3,7 %) ; produits chimiques, 10,1 (2,4 %) ; instruments d'optique et caoutchouc, 11,4 (2,8 %) ; bois et automobiles, 13,3 (2,6 %) ; divers, 10,8 (2,6 %).

Le trafic aérien en Suisse. — Pour le deuxième trimestre de l'année 1964, la statistique de l'Office fédéral de l'air donne les chiffres suivants, comme résultats du trafic de lignes sur les aéroports suisses, à l'exclusion du transit direct :

	Zurich	Genève	Bâle
1. Passagers	492 242	295 593	55 201
Augmentation par rapport au 2 ^e trimestre de 1963	30 930	19 431	7 011
Moyenne quotidienne	5 409	3 248	607
2. Fret et envois postaux en tonnes	8 256	4 495	1 694
Augmentation par rapport au 2 ^e trimestre de 1963	+ 1 404	+ 587	+ 3
3. Nombre de mouvements par jour en moyenne	157	94	31

Baisse de l'indice des prix de gros. — L'indice des prix de gros, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux produits alimentaires non travaillés ainsi que des principales matières premières et auxiliaires non transformées, s'établissait à 233,1 points à la fin de juillet (base 100 en août 1939). S'il a reculé de 0,5 % par rapport au mois précédent (= 234,1), il accuse en revanche une progression de 2,3 % sur la période correspondante de 1963 (= 227,9).

Le léger fléchissement continu de l'indice général s'explique surtout par les baisses de prix enregistrées sur les pommes de terre, le café, le sucre, les fèves de cacao, le mazout, l'orge et les farines fourragères, le foin et la paille. Les œufs étrangers, le gros bétail de boucherie, les métaux non ferreux, la soie artificielle, le charbon et les scories Thomas ont en revanche quelque peu renchéri.

Nouveau record d'importations de véhicules à moteur. — Pendant le premier semestre de l'année, 94 847 véhicules à moteur valant 570,8 millions de francs ont été importés en Suisse, contre 88 684 valant 525,2 millions pendant le premier semestre de 1963.

Dans ce chiffre sont compris 86 521 automobiles (au lieu de 79 984) valant 466,99 millions (429,96). Le nombre des véhicules utilitaires importés a en revanche diminué : 8326 contre 8700 en 1963, mais leur valeur a passé de 95,2 à 103,8 millions de francs.

En ce qui concerne l'origine des véhicules, l'Allemagne vient en tête avec 33 791 véhicules, aussi bien pour les voitures de tourisme que pour les utilitaires, suivie de la Grande-Bretagne (19 274), la France (15 558), l'Italie (8854), les Etats-Unis (4733), la Suède (2053), la Belgique (1147).

ANNEXES

Atmosphère de vacances

Qu'est-ce qui pourrait nous rendre d'humeur plus joyeuse et nous donner plus d'entrain pour nos projets de vacances que le gain d'un billet sortant de loterie ? A peine le tirage de la 153^e émission de la Seva avait-il eu lieu le 2 juillet dans la magnifique halle de gymnastique de Bévilard, en présence de plus de 400 personnes, que le billet gagnant le gros lot de 200 000 fr. était déjà présenté pour le visa. Les traces de l'heureux gagnant mènent en direction de Soleure. Quels voeux ont bien pu être exaucés ? Une maison à soi, la fondation d'une affaire ? Le lendemain déjà était présenté le billet gagnant le lot de 50 000 fr. Cette somme aussi permet de satisfaire de nombreux désirs, petits ou grands. D'autre part, les 41 533 lots d'une valeur totale de 508 000 fr. ont valu à de nombreuses familles de s'offrir de magnifiques vacances.

Le prochain tirage de la Seva, qui aura lieu à Zweisimmen le 3 septembre, présente une composition de lots particulièrement avantageuse. Mis à part le gros lot de 100 000 fr., on y trouve un groupe moyen bien représenté comprenant des lots de 40 000 fr., 20 000 fr., 10 000 fr., 9000 fr., 8000 fr., 7000 fr., 6000 fr., 5000 fr., 4000 fr., 3000 fr., 2000 fr. et 1000 fr. Même en automne un voyage autour du monde ou des vacances ont leur charme !

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.